

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
6 Décembre 2013

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf
Excusé(e)s : HENRIOT Claude, GARNERET Patrick
Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : **Mr Jacques BERTRAND**

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 4 Octobre 2013,
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

³⁵/₁₇ **Bilan des actions réalisées en 2013 (Rappel)**

Réfection du « Chemin de Pont Les Moulins »

Les travaux ont été réalisés fin Juin. Coût TTC = 17 829.86 €. L'arrêté attributif de subvention n'est pas encore validé à ce jour en Préfecture. Montant espéré = 3 600.00 €

Réfection Voie communale Puy de la Velle (60 m environ)

Les travaux de réfection de la voie communale du Puy de la Velle. Après une légère scarification de la surface de roulement, sur une longueur de 60 mètres environ, l'entreprise BTP CE, pour un montant de 3 881.02 €, a réalisé le renforcement de la structure avec une grave ciment.

L'entreprise SBM TP a procédé à la pose de l'enduit monocouche sur cette surface de roulement. Le montant de ces travaux d'enduit est de 1 149.36 €. Soit un totale de 5 030.38 € TTC

Demande de subvention DETR validée par arrêté attributif de 1 400.00 €.

Réhabilitation du réseau de collecte assainissement Rue de la Mare (correctif)

L'avenant au marché initial des travaux fait apparaître une majoration du montant définitif 9 573.68 €. La réception de ce chantier s'est déroulée le 9 octobre 2013. Les subventions attendues, calculées sur un montant H.T. de 74 950.00 € sont de l'ordre de 44 970.00 €.

³⁵/₁₇ **Le repas des Seniors**

Le Maire sollicite l'assemblée, aux fins de définir la date ainsi que le menu de cette journée dédiée aux seniors de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal valide le dimanche 12 janvier 2014, à partir de 12 h 00, en notre salle communale. Le menu n°1 est retenu. Le Maire est chargé de convier les personnes concernées par cette manifestation.

³⁵/₁₇ **Révision des listes électorales**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réviser les listes électorales, comme chaque année et plus particulièrement à la veille d'une année comportant des échéances électorales. Il informe de l'obligation de contacter certains électeurs ayant quittés la commune afin de les avisés de la date butoir du 31 décembre 2013 pour toute radiation ou inscription sur les listes de la commune. Cette révision est conduite par le Maire, assisté des délégués de l'Administration et du T.G.I. de Besançon, composant la commission administrative pour notre commune.

Centre de Gestion du Doubs

Le Maire soumet au conseil une délibération, visant à confier au Centre de Gestion du Doubs l'étude et la souscription d'un nouveau contrat d'assurance, portant sur les risques statutaires des personnels titulaires, affiliés à la CNRACL. Cette délibération est votée par **9** voix Pour, **0** voix Contre et **0** Abstention.

Affouage 2012-2013

La recette de l'affouage 2012/2013 s'élève à **2 304.00 €** pour un volume de **576 stères** de bois de chauffage.

Affouage 2013/2014

Le 16 décembre prochain, les garants des bois, en compagnie de l'agent ONF du secteur procéderont au partage et à la répartition des portions d'affouage que les affouagistes inscrits exploiteront à l'issue d'un tirage au sort des lots comme il est de coutume.

Les parcelles 1, 30, 14 et 17, dont les perches debout n'ont pas été exploitées l'an dernier, par choix du conseil municipal, seront partagées entre les affouagistes. Les parcelles 24 et 27, concernées par la vente de bois de cette année seront également exploitées dans les mêmes conditions.

Demande de subvention de l'U.N.C.

Le 15 Octobre 2013, un courrier émanant du président de la section cantonale de l'Union Nationale des Combattants a été réceptionné par la Maire. Par ce courrier, le président informe les maires des communes du canton du renouvellement du drapeau de la section, en service depuis 42 ans. Le coût de ce renouvellement s'élève à 1 167.00 €, représentant une dépense importante pour l'association.

Le Maire sollicite le conseil et propose une aide communale à hauteur de 30.00 €. Cette somme est validée à l'unanimité.

Remplacement poteau d'incendie

Le Maire informe le conseil qu'il conviendra de prévoir au budget 2014, une dépense relative au remplacement du poteau d'incendie situé « sur la Lavenne » à hauteur du 2 Chemin de Pont Les Moulins.

Ce dispositif présente une légère fuite d'eau due à l'usure du joint inférieur d'étanchéité. Au vu de l'âge de ce matériel, les services Véolia préconisent le remplacement complet de cet ensemble. Montant du devis = 2 965.00 €.

Le Maire propose de se rapprocher du Syndicat d'eau, afin d'étudier la possibilité d'obtenir une subvention, afin de solutionner ce problème.

Brûlage de déchets verts

Le maire attire l'attention des conseillers municipaux et demande une action de sensibilisation sur des dérives quelque peu inconfortables quant au brûlage de déchets, verts et/ou de tout autres produits, susceptibles d'engendrer une pollution de l'air. Sur ce point, la législation est très précise et rigoureuse. Le Maire se charge d'afficher le contenu de la circulaire du 18 novembre 2011, relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Il serait regrettable que des personnes ignorant la législation en vigueur se retrouvent sanctionnées par les services de l'environnement ou ONF pour de tels agissements.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 00.